



# Règlement Union en OR 1973-2023

## ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

### 1.1 L'ASSOCIATION : Les Routes d'Exbrayat

Association loi de 1901 N° 04301250420-11-2004

Affiliée à la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE) Sous le N° 878

Organise les : **27 et 28 Mai 2023**

Un Concours d'Elégance associé à une Exposition et bourse d'échanges pour voitures, motos et vélomoteurs anciens

**Union en OR, St Just St Rambert 42170.**

**Réservée** aux véhicules d'époque immatriculés avant le **31/12/1992** : Éventuellement 5% véhicules d'exception immatriculés avant le 31/12/1997 (young timer) seront autorisés à participer

Cette manifestation respecte **la Charte FFVE**

### 1.2 SECRETARIAT

Adresse : **Salle de l'Embarcadère**  
**42170 St Just St Rambert**

**MDA, la Passerelle 7 rue du 11 Novembre.**  
**42170 St Just St Rambert**

### 1.3 RESPONSABLES DE LA MANIFESTATION

Responsable de la manifestation

**Jean Carret**

Commissaire Technique :

Responsables autos :

Responsable motos et vélomoteurs :

Relations avec les participants :

### 1.4 DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION :

Pour fêter les **50 ans d'Union** entre nos deux communes historiques : **St Just sur Loire** et **St Rambert sur Loire** le conseil municipal et plusieurs associations œuvrant sur la commune de **St Just St Rambert** se sont regroupés pour organiser une manifestation commémorative nommée : Union d'Or St Just St Rambert. Il va de soi que le fil conducteur de ces 2 jours sera les **motos, vélomoteurs** et **voitures** des années 70 et plus **particulièrement 1973.**

## ARTICLE 2 : DÉROULEMENT Union en Or :

Organisée sur deux jours : Sur le site de l'Embarcadère à 42170 St-Just-St-Rambert

Samedi 27 Mai 2023 de 14 heures à 18 heures Exposition de Véhicules d'époque et bourses d'échange

Dimanche 28 Mai 2023 de 8 heures à 18 heures Exposition de Véhicules d'époque et bourse d'échange

Dimanche 28 Mai 2023 de 14 heures 30 à 18 heures Concours d'Elégance.

Sur les deux jours buvette et diverses animations

## ARTICLE 3 : EXPOSITION, BOURSE D'ECHANGE ;

### 3.1 Exposition

L'accès à l'exposition sera gratuit pour les exposants de véhicules comme pour les visiteurs. Nous prévoyons des petites animations sur le site principal ou sur certains lieux historiques de notre commune. Il sera également mis en place une buvette sur le site de l'Embarcadère.

Nous ferons réaliser une plaque commémorative type plaque de Rallye. Elle sera remise à chaque exposant avec une feuille où ils pourront indiquer les éléments concernant leur véhicule (âge, marque, type ainsi que les travaux réalisés bref une présentation). Cette feuille sera posée visiblement afin de renseigner les visiteurs (exemple derrière le pare-brise pour une voiture).

Sur les parkings du complexe de l'Embarcadère à compter du samedi 27/05 à 14 heures au dimanche 28/05 à 18 heures sera organisé une Exposition de vélomoteurs, Motos et voitures. Les véhicules seront classés par catégories et par tranches d'âge :

Sur la place centrale ou place d'honneur tous les Véhicules des années 70 (1970 à 1979) suivront

- a. Avant-guerre et jusqu'à 1949 (tous véhicules)
- b. Voitures de 1950 à 1959
- c. Voitures de 1960 à 1969
- d. Voitures de 1980 jusqu'à 1993. S'il y a une forte demande nous ferons un emplacement spécifique YOUNG TIMER de 1993 à 1998.
- e. Motos et Vélocycles de 1950 à 1970.
- f. Motos et Vélocycles de 1980 à 1993, nous serons très vigilants sur les vélocycles des années 1985/93 beaucoup sont trafiqués et ne correspondent plus à l'origine.

Le but de l'Exposition est de permettre aux collectionneurs de faire partager leur passion et souvent de faire connaître leur travail aux visiteurs.

Pour une bonne organisation nous demanderons aux personnes souhaitant participer de s'inscrire à l'aide des documents mis à disposition.

### **3.2 Balade Visite**

Nous vous proposerons, en fonction de vos véhicules, et si vous le souhaitez différentes balades sur différents sites de la commune. Ces excursions seront adaptées et encadrées par des membres de l'organisation avec leurs véhicules d'époque, il va de soi conformes à la législation aussi bien pour le conducteur que le véhicule. En clair avec permis de conduire valable si nécessaire et assurance et contrôle technique donc en règle avec le code de la route.

### **3.3 Bourse d'échange**

Nous mettrons à disposition des exposants et vendeurs un espace dédié limité à l'échange et vente de pièces et matériel correspondant au thème de la manifestation (véhicules d'époque). Les attributions seront faites à l'avance aucun espace ne sera alloué sur place, une contribution de 2€ le mètre linéaire sera demandé. Tarif unique pour un ou deux jours

## **ARTICLE 4 : CONCOURS D'ELEGANCE**

### **4.1 Modalité**

Le dimanche après-midi nous organiserons un concours d'élégance, l'inscription sera gratuite, l'année 1973 sera la référence. Limité à 35 équipages inscrits préalablement, si nous avons trop d'inscriptions le jury établira une présélection. Pour ce faire les équipages devront impérativement participer le dimanche à l'exposition, la sélection se fera le Dimanche avant midi.

Le ou les participants devront présenter leur véhicule en parfait état de marche et valoriser la présentation selon les inspirations de leur choix. Chaque présentation sera de 5 minutes, des précisions sur le véhicule ou la présentation pourront être posées par les membres du jury.

Le concours d'Élégance sera ouvert à tous les véhicules vélocycles, motos et voitures de plus de trente ans, les véhicules devront être en conformité avec leur époque idem pour les présentations des participants. Un jury composé de cinq membres notera les équipages, les meilleurs recevront un trophée.

### **4.2 Le jury et la notation**

Dans la mesure du possible Monsieur le Maire ou un élu présidera le jury. Il sera assisté par un spécialiste moto, vélocycle ainsi que d'un spécialiste auto. Deux autres personnes triées sur le volet compléteront le Jury.

Une note sur 25 sera donnée à chaque équipage :

10 points pour la présentation véhicule (état d'origine ou niveau de restauration, originalité, rareté)

10 points pour la présentation de l'équipage (tenue vestimentaire, originalité, note artistique)

5 points l'année ou son origine par rapport à la manifestation 1973 Union de St Just St Rambert

## **ARTICLE 5 : ASSURANCE**

Une police d'Assurance R.C. sera souscrite par l'organisateur garantissant la responsabilité civile de l'organisation.

**Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur assureur** que leurs différents contrats d'assurance restent valides pendant la durée de la manifestation. Si ce n'est pas le cas, il leur appartient de prendre toute disposition pour couvrir les risques de la Manifestation.

## **ARTICLE 6 : APPLICATION DU RÈGLEMENT ET RÈGLES DE BONNE CONDUITE**

Par son engagement à la manifestation, chaque participant accepte les termes du présent règlement et décharge l'association organisatrice ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens.